

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2015

L'an deux mille quinze le vingt-sept mars, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : GILBERT Roland, Maire, REVIDON Laurent, RICHARD Françoise, Adjoints, JULIEN Alain, COTTIN Gérald, GRESSIN Michèle, TAELEMAN Julien, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, DESABRE Evelyne, RAVARD Valérie, KOOS Christine, LAIGOT Stéphane, BARILLET-LYON Katia, BERTRAND Isabelle, AUDOIN Sandrine, COMPAIN Olivier.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : BONNET Jean-François, COURIVAUD Bernadette.

ABSENT(S) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : TAELEMAN Julien.

POUVOIR(S) : de COURIVAUD Bernadette à RICHARD Françoise.
de BONNET Jean-François à GILBERT Roland.

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 20 janvier 2015.

* * *

ADHESION A L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER :

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente la création de l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 12 janvier 2015.

L'objectif de l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER sera d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance technique et administrative susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de l'ingénierie territoriale, des aménagements urbains, de la voirie, des bâtiments, l'eau et l'assainissement, de la gestion des déchets, des projets de développement durable, de la valorisation des zones naturelles, des créations d'équipements et de services à la population, l'accompagnement des structures de restauration municipale.

L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER est un établissement public administratif en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'AGENCE, par son assemblée générale où chaque collectivité sera représentée par le délégué qu'elle aura désigné, et par un Conseil d'Administration où les collectivités adhérentes seront représentées par les délégués choisis en assemblée générale.

Pour adhérer à l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER, les collectivités intéressées doivent délibérer et s'acquitter d'une contribution annuelle. Pour l'année 2015, cette cotisation est fixée à un euro par habitant. Pour les années suivantes, la cotisation sera fixée par le conseil d'administration.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 (si commune) ou L5211-1 (si EPCI) ;

Vu l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°AD 35/2015 en date du 13 janvier 2015 du Conseil Général de Cher décidant de la création d'une agence départementale et approuvant ses statuts ;

Vu les statuts de l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER ;

Considérant l'invitation du président du Conseil Général à délibérer pour adhérer à l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER ;

Considérant la nécessité pour la commune d'adhérer à L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER afin de bénéficier de son assistance technique et administrative dans les domaines de l'ingénierie territoriale, des aménagements urbains, de la voirie, des bâtiments, l'eau et l'assainissement, de la gestion des déchets, des projets de développement durables, de la valorisation des zones naturelles, des créations d'équipements et de services à la population, l'accompagnement des structures de restauration municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **DECIDE** d'adhérer à L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER ;

✓ **ADOpte** les statuts de L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'Assemblée départementale du 12 janvier 2015 et annexés à la présente délibération.

✓ **DESIGNE** Monsieur Roland GILBERT pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER.

* * *

APPROBATION DU BILAN DE LIQUIDATION DE L'OPERATION « EXTENSION HOTEL DE VILLE » :

Monsieur le Maire rappelle :

Par convention de mandat, signée le 23 septembre 2010, la commune de Nérondes avait confié à la SEM TERRITORIA, les travaux d'extension de l'hôtel de Ville de Nérondes.

Il expose :

La SEM TERRITORIA présente le bilan de liquidation arrêté au 9 mars 2015 et faisant apparaître un disponible de **37.736,70 €**.

Monsieur le Maire propose :

- d'approuver le bilan de liquidation présenté par la SEM TERRITORIA,
- de demander à cette dernière de lui verser l'excédent de **37.736,70 €**,
- de donner quitus à la SEM TERRITORIA sur sa mission,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DU COLLEGE PRIVE SAINTE-MARIE POUR UN VOYAGE PEDAGOGIQUE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de participation financière émanant de l'APEL Sainte-Marie dans le cadre de l'organisation d'un séjour ludo-pédagogique en rapport avec l'apprentissage de la langue et de la découverte de la culture anglo-saxonne.

Le coût par enfant à la charge des familles, pour ce voyage à LONDRES prévu du 26 au 29 mai 2015, est de 320 €.

M. Olivier COMPAIN, conseiller municipal, propose en cas de besoin, un vote à main levée.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

Après discussion et débat pour une participation financière éventuelle de la commune, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 15 - contre : 12 - pour : 3 4 abstentions

Il ne sera pas donné de suite favorable à cette demande.

* * *

ADHESION 2015 A LA FONDATION DU PATRIMOINE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande d'adhésion à la Fondation du Patrimoine. L'objectif de cette association est de sauvegarder et de valoriser le patrimoine de proximité. L'une de ses missions est d'aider les porteurs de projets, communes et propriétaires privés, à trouver les fonds nécessaires à la réhabilitation de leurs édifices.

Pour bénéficier d'une aide, il est conseillé qu'une association locale soit mise en place pour ouvrir une souscription dont les montants recueillis doivent atteindre 5% du coût des travaux envisagés.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet ainsi de soutenir les actions menées en faveur de la protection et de la restauration du patrimoine du Cher.

Le tarif de l'adhésion pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants s'élève à **100 € minimum**.

Après discussion, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 16 - contre : 16 - pour : 0 3 abstentions

Par conséquent, le conseil municipal décide de ne pas renouveler son adhésion à la Fondation.

* * *

CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX IMMEUBLE DE LA MADELEINE PAR LE SIAEP :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil d'un courrier émanant de Monsieur le Président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Nérondes, qui souhaiterait occuper un deuxième bureau en raison de la surface exiguë de celui actuellement affecté au secrétariat.

Dans un premier temps, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'accord de principe tout en tenant compte de l'occupation des locaux par d'autres organismes.

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 16 - contre : 0 - pour : 16 2 abstentions

Monsieur Gérald COTTIN n'a pas pris part au vote en raison de son appartenance au syndicat.

Une convention d'occupation des locaux sera établie entre la commune et le syndicat.

Elle prendra effet au 1^{er} juillet 2015 et sera présentée à une prochaine séance du conseil municipal.

* * *

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LES OLYMPIADES DU CHER :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention émanant de l'association départementale « les Olympiades du Cher » afin de soutenir diverses interventions sociales en faveur des personnes âgées résidant en EHPAD (établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes) et notamment l'organisation d'une manifestation annuelle, qui cette année se déroulera à BOURGES au Carré d'Auron le jeudi 22 mai prochain.

Après un vote à main levée qui donné les résultats suivants :

Votants : 16 - contre : 16 - pour : 0 3 abstentions

Il ne sera pas donné de suite favorable à cette demande.

* * *

- QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES -

- ☞ Remerciements du club des Aînés de Nérondes, de la section Néronnaise de Hand-ball, de l'association Loisirs Nature, pour la subvention communale 2014.
- ☞ Remerciements de la Principale Adjointe du collègue Jean ARNOLET de Saint-Saulge (58) suite à l'accueil d'un élève dans le cadre d'un stage d'observation en milieu professionnel du 09 au 13 février 2015.
- ☞ Bilan des prestations CNAS (centre national d'action sociale) 2014 versées aux agents communaux.
- ☞ Lettre d'information janvier 2015 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
- ☞ Rapport de synthèse et d'autosurveillance 2014 de la station d'épuration.
- ☞ Evolutions réglementaires des procédures de gestion de la clientèle des services publics d'eau potable et d'assainissement, communiquées par VEOLIA.
- ☞ Remerciements du Président et de la Trésorière de l'ADMR Nérondes/Sancoins/la-Guerche s/l'Aubois suite à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour 2014.
- ☞ Remerciements du Président du Judo Club de Nérondes pour les travaux de réfection des vestiaires et le raccordement de la ligne téléphonique.
- ☞ Lecture est faite aux membres du conseil, des courriers de Messieurs PILLET et POINTEREAU, sénateurs du Cher concernant les travaux de leur assemblée relatifs au projet de loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République)
- ☞ Communication de l'arrêté préfectoral n°2015-1-148 du 05 février 2015 portant modification des statuts du syndicat intercommunal d'études, de travaux et d'aménagement hydrauliques (SIETAH) de la vallée de la Belaine et de ses affluents et de l'arrêté n°2015-1-0123 du 2 février 2015 portant modification des statuts (périmètre) du syndicat mixte du Pays Loire-Val d'Aubois.
- ☞ Proposition d'objets d'ornement pour le parterre situé place de la Madeleine.
- ☞ Bilan des nouvelles activités périscolaires 2014/2015 et réflexion sur le devenir des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2015/2016.
- ☞ Communication de la revue « partenaires SNCF et les différents acteurs en Région Centre ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.